



Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) pour le Curé

Phase Diagnostic Atelier n°6 :

Compte-rendu : Atelier « Qualité des Eaux et Eaux Potables » du 05
mars 2024

05 mars 2024 de 8h45 - 12h30, Chambre d'agriculture de Charente Maritime et Deux Sèvres, 2 Avenue de
Fétilly, 17074 La Rochelle (5ème étage),



Participants à l'atelier :

Conformément à la feuille de présence, ... structures et ... panélistes présents :

COFIL : ARS, Hervé Terrien ; ASA Aunis, Pascal Ribreau ; CCI La Rochelle, Vincent Poudevigne ; CEP 17, Denis Thibaudeau ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Julie Monroux, Gwendale Chollet ; Clé du SAGE, François Josse, Yoann Touret ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Guillaume Krabal, Serge Ceaux, Karine Le ([Cookies](#)), Sandie Gatineau, Caroline Sandner ; Communauté de communes Aunis Atlantique, Mélissa Bradtke, Enora Betaux ; Communauté de Communes Aunis Sud , Cécie Philippot ; Coopérative Agricole Océalia, Mathilde Landais ; Coopérative agricole Terre Atlantique, Bruno Gautronneau ; Coordination pour la défense du Marais Poitevin, Gilles Daverdon ; DDTM 17, François Wallon ; DRAAF Nouvelle Aquitaine, Blandine Souche ; Eau 17, Mickael Goujon ; Etablissement Public du Marais Poitevin, Gaëtane Le Gourrierc ; Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; GDA Aunis, Philippe Massonnet ; LPO Poitou-Charentes, Régis Ouvrad, Fabien Mercier ; Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Aurélie Lassus-Debat ; SYRIMA, Micheline Bernard, Jean Louis Berthé, Syklvain Rouille ; Terre de Liens, Martine Villenave, Isabelle Androt ; UFC que choisir, Jean-Pierre Renoux ; UNIMA, Noémie Jolibois ;

Panel d'agriculteurs : Brice Liaigre, Jacques Veteau,

Animation : Lisode, Lorraine Champagne ; Romain Poirier (animateur PTGE)

Excusés et absents :

COFIL : AELB, Comité régional de Conchyliculture ; Conseil départemental 17 ; Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ; Coopérative de Courçon ; CORAB ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Etablissement Public du Marais Poitevin ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime ; OFB Nouvelle Aquitaine ; Port Atlantique ; SYRES 17 ; EDT 17 ; FD CUMA ; GAB 17 ;

Panel d'agriculteurs : Benjamin Beugnon ; Pierrick Blain ; Pierre Boucard ; Eric Boulerne ; Romain Boussiron ; Nathalie Deraze ; Didier Dorin ; Pierre-Henri Dubois ; Eric Gautronneau ; Carine Genauzeau ; Jean François Gaillard ; Robin Perry ; Mélina Tarery ; Jean-Paul Varenne ; Guillaume Verbiese ; Laurent Grossmann, Carl Philip Deprez, Pierre-Henri Dubois

Intervenants : ARS, Hervé Terrien ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Julie Monroux, Gaetan Bégau ; Lisode Lorraine Champagne ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Karine Le.

Agenda

Objectifs :

- Présentation qualité des eaux et réglementation sur le bassin du Curé,
- S'accorder sur la formulation des enjeux et axes de travail pour le diagnostic, pour l'enjeu rouge « La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé » et l'axe de travail « Adaptation et sécurisation de l'eau potable » de l'enjeu bleu « l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique

Inscription dans la suite du processus :

L'atelier s'inscrit dans la phase diagnostic du PTGE du Curé et fait suite aux ateliers ayant porté sur l'enjeu bleu : « l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique » et l'enjeu vert : « Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques ». Le prochain atelier aura lieu le 9 avril 2024.

Programme de l'atelier :

Horaire	Action
8h45	Accueil café
9h	Introduction et présentation de l'atelier
9h05	Présentation des pollutions présentes sur le bassin du Curé et des réglementations : <ul style="list-style-type: none">- Réglementation Nitrates et des produits phytosanitaires,- Normes et risques des pollutions sur la santé,- Volumes pour l'usage eau potable et problématiques des captages en eaux potables sur le bassin,
10h05	Travaux en sous-groupes
11h15	Pause
11h30	Restitution en plénière des travaux en sous-groupes
12h25	Clôture

Format du compte-rendu :

Les conclusions ci-dessous synthétisent l'ensemble des discussions de l'atelier. L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptge-espace-documentaire/>

Conclusions

Les échanges ont permis de préciser les différents enjeux et les axes de travail :

Validations de l'enjeu orange concernant la qualité des eaux et de ses axes de travail :

Il a été retenu de compléter l'enjeu initial « La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé » par « Avoir une ambition forte pour la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé ».

Validation des axes de travail :

Il a été choisi de déplacer en tant qu'action pré-identifiée dans l'axe de travail « L'amélioration des connaissances sur le milieu » de l'enjeu vert, l'axe de travail : « Les pollutions issues de la dégradation des forages en tant qu'ouvrage ». Cette action concerne l'étude de la dégradation des éléments qui constituent les forages et la pollution qu'elle peut engendrer. Elle sera regroupée avec l'axe de travail de l'enjeu bleu « Le référencement des usages non comptabilisés actuellement » qui devient également une action pré-identifiée, en tant que sujet sur lesquels une amélioration des connaissances est nécessaire.

En ce qui concerne l'enjeu orange quatre axes de travail ont été retenus :

- Les pollutions phytosanitaires (pesticides) ;
- Les pollutions nitrates ;
- Les pollutions chimiques ;
- La qualité bactériologique ;

Les échanges en atelier ont permis de faire émerger diverses actions pré-identifiées pour l'enjeu orange afin de répondre aux différents axes de travail :

Des actions conjointes entre enjeu vert et enjeu orange :

Certaines actions pré-identifiées de l'enjeu vert sont également des actions identifiées dans l'enjeu orange comme permettant d'améliorer la qualité des eaux et notamment de lutter contre les pollutions phytosanitaires et nitrates. Il sera nécessaire de travailler ces actions de manière conjointe, car permettant de répondre à deux enjeux du PTGE.

C'est le cas de :

- L'implantation de couverts végétaux, (Il est noté que la mise en place de couvert nécessite un accompagnement technique et financier. En effet, l'implantation de couverts est un coût supplémentaire pour les exploitations et peu valorisé à l'heure actuelle. L'implantation de couvert est parfois compliquée à la suite d'un manque d'eau lors du semis qui empêche sa levée. L'irrigation serait nécessaire pour une bonne implantation)
- L'implantation de haies, (Différents programmes d'implantation de haies sont en cours sur le territoire, il est nécessaire de les articuler pour une meilleure efficacité)
- L'agriculture de conservation, (l'agriculture de conservation des sols est un système de production agroécologique qui favorise la couverture permanente des sols avec un travail minimal des sols et des associations culturales. Ce système préserve les sols, limite l'érosion et demande moins d'intrants, cependant un désherbage chimique est souvent nécessaire pour planter une nouvelle culture.)

L'implantation de bandes enherbées :

La réglementation impose l'implantation de bande enherbée le long des cours d'eau et des habitations pour empêcher les dérives (nitrates et phytosanitaires) et protéger les milieux et les riverains. Une question est soulevée : est-il possible d'aller plus loin que la réglementation en vigueur ? A quel coût ? Comment

compenser la perte de revenu ? La même question est posée sur la réglementation vis-à-vis des apports en azote.

L'entretien des bandes enherbées représente un coût supplémentaire pour les exploitations. Une des solutions proposées serait le rachat de ces bandes par la collectivité (proposition de la CDA de la Rochelle) avec une possibilité de les élargir (dans les aires d'alimentation de captage, programme Re' sources). La collectivité s'occuperait alors de l'entretien. Cette action serait complétée par une compensation foncière pour que des agriculteurs ne perdent pas en superficie. Cette proposition soulève deux interrogations :

- La compensation foncière n'empêchera-t-elle pas les possibilités d'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire ?
- Certaines parcelles déjà petites, notamment en zone de marais, ne seraient plus intéressantes pour les agriculteurs.

Possibilité de démarches complémentaires :

Il a été indiqué que le déploiement de la démarche de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) au niveau des captage d'eau potable peut être choisi si désigné comme nécessaire par les acteurs du bassin.

Qu'est-ce que la démarche ZSCE ? : « L'outil des ZSCE est mobilisable pour protéger les aires d'alimentation des captages (AAC) (articles L. 211-3 du Code de l'environnement et R. 114-1 à R. 114-10 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM)). Dans le cadre de ce dispositif, le préfet arrête la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (ZP-AAC) et arrête le programme d'actions à mettre en œuvre dans cette zone par les agriculteurs exploitants et propriétaires de terrains. Au R. 114-6 du CRPM sont énumérées les actions à prévoir dans le programme d'action. La mise en œuvre du programme d'actions est d'abord volontaire. Si les objectifs de mise en œuvre ne sont pas atteints, le préfet a la possibilité de rendre obligatoires certaines mesures du programme.

La démarche ZSCE peut accompagner la mise en œuvre des plans d'action élaborés par la collectivité. Les personnes publiques en charge du service d'eau potable peuvent également, si elles le justifient, demander aux préfets de mobiliser le dispositif ZSCE pour accompagner la protection du captage contre les pollutions diffuses. La phase volontaire de la démarche ZSCE peut traduire réglementairement certaines mesures du plan d'action en les inscrivant dans le programme d'action arrêté. Elle peut ainsi accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les préfets de département doivent utiliser la zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) lorsque cela s'avère nécessaire et approprié à l'avancement des démarches, en lien avec la personne publique en charge du service d'eau potable et les acteurs concernés. Les échanges préalables doivent conduire à établir des mesures applicables visant à faire baisser les concentrations en nitrates et substances actives provenant de produits phytopharmaceutiques, et à définir les objectifs à atteindre selon les types d'action. Ces mesures vont de fait au-delà des réglementations existantes en vigueur et doivent avoir, d'une façon directe ou indirecte, des effets sur la qualité de l'eau prélevée. »

L'axe de travail « qualité bactériologique » :

Quatre sources de pollutions bactériologiques potentielle ont été rappeler et mériteraient des actions spécifiques :

- Les stations d'épurations,
- Les assainissements autonomes,
- Les rejets industriels,
- Les effluents d'élevages

La réglementation existante et le contrôle du respect de celle-ci :

La réglementation présentée à laquelle est soumis l'usage de produits phytosanitaires semble contraignante, pourtant, certains produits persistent dans les contrôles au niveau des captages. Il est inquiétant de retrouver la molécule mère du chlorothalonil en quantités aussi importantes, alors que sa durée de vie dans le milieu est de 3 semaines. Cela soulève la question des contrôles qui sont pratiqués pour vérifier du respect de la réglementation, et de sa bonne application. Pour le chlorothalonil, cela pose notamment la question des contrôles de l'usage local, et interroge sur l'origine de cette présence alors qu'il

est interdit à la vente en UE depuis 2019 pour les usages agricoles. Il faudrait donc prévoir des actions relatives au contrôle de la réglementation en vigueur dans les axes de travail du PTGE correspondants.

D'autre part, le changement de réglementation induit des effets de concentration de certaines molécules dans le milieu. L'interdiction de certaines molécules redirige les usages de l'ensemble des agriculteurs vers les molécules autorisées, entraînant une augmentation de l'usage de certaines molécules auparavant moins utilisées. Ce remplacement entraîne une concentration dans le milieu, car tous les agriculteurs procèdent à cette substitution en même temps, et vers les mêmes molécules. Ce fut le cas pour le chlorothalonil

On observe un va-et-vient entre les produits autorisés puis interdits. Un produit est mis sur le marché, son usage est encouragé, puis quelques années plus tard on découvre sa toxicité et il devient interdit ou contraint dans son usage. On aurait besoin d'une meilleure connaissance de l'effet des produits avant leur mise sur le marché, c'est-à-dire que les études d'impact avant mise sur marché soient mieux réalisées et prennent davantage en compte l'impact des métabolites et les cocktails avec d'autres produits.

Il est important de garder à l'esprit que lorsque des études sont réalisées ou demandées sur un sujet donné, on ne peut avoir des données qu'à partir du moment où on commence des recherches. On ne peut pas avoir des données chiffrées sur des éléments qui n'ont pas été mesurés auparavant. Le « point zéro » d'une étude est donc lié au début des recensements de données sur ce sujet.

Une demande est formulée d'avoir un bilan concernant le contrôle de l'application de la réglementation existante, et une évaluation de celle-ci, et des actions mises en place par les différents contrats de territoire. De même, il faudra prévoir une évaluation du PTGE et de l'impact de ses actions.

La DDTM précise avoir la charge de l'application de la réglementation concernant les nitrates sur le territoire.

Remarques générales

Rappel sur les normes sur les **produits phytosanitaires et leurs métabolites** à respecter au niveau de l'eau potable (cf.graphique en bas à gauche de la diapo 8, présentation CDA) :

- **Pour les molécules classées « pertinentes »** (les métabolites du chlorotalonil ont été classées en molécules pertinentes par principe de précaution, en attendant que les études se fassent)

Inférieur à **0,1 µg/L** pour une molécule = eau potable et conforme

Supérieur à 0,1 µg/L mais inférieur à : soit Valeur maximum, soit Valeur sanitaire transitoire = eau potable mais jugée non conforme, sans risque pour la santé

La Vmax est établie par l'ANSES

En l'absence de Vmax, la valeur sanitaire transitoire est fixée par l'agence allemande UBA. Elle est de 3 µg/L pour les métabolites de chlorotalonil

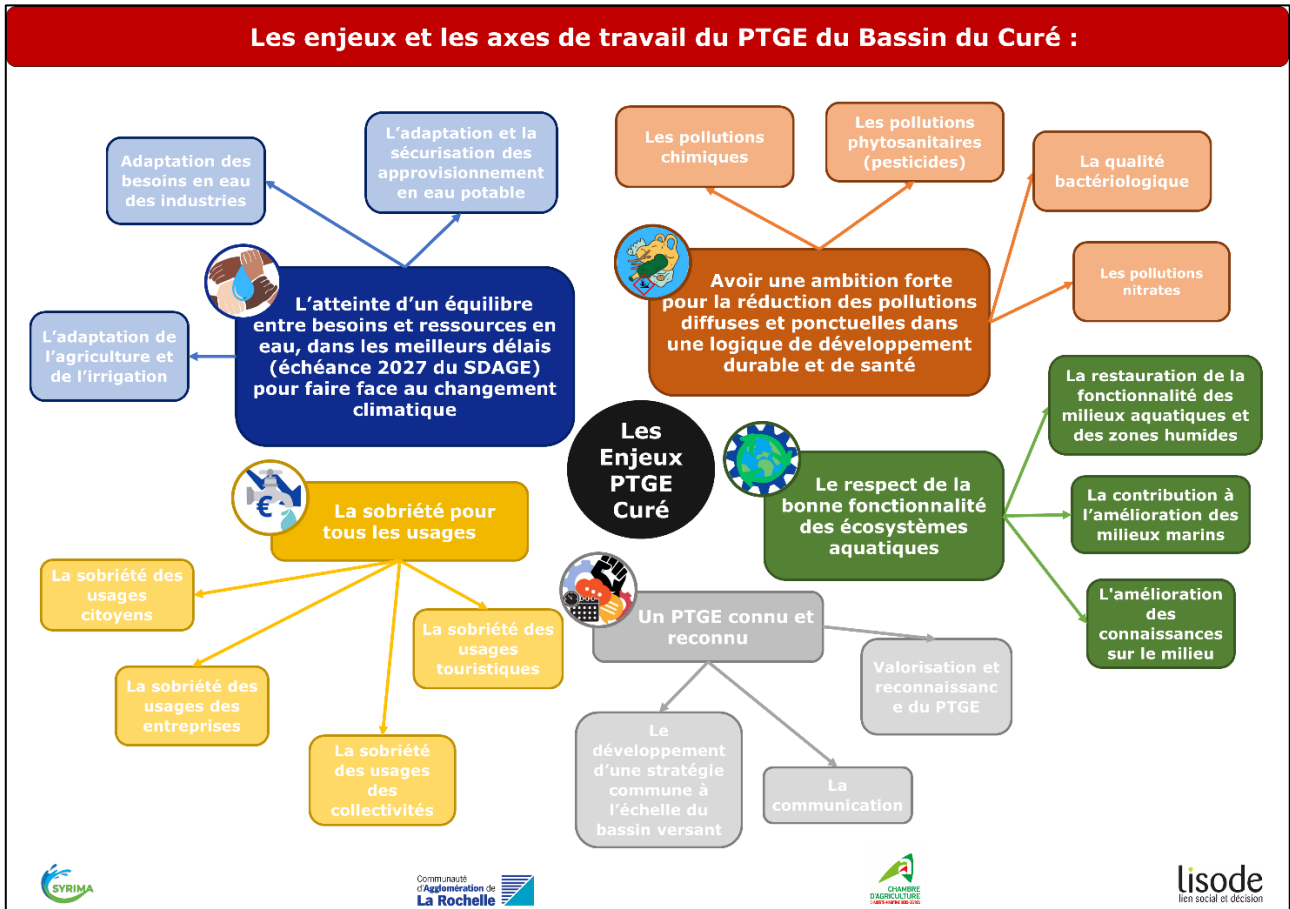
- **Pour les molécules classées « non pertinentes »**

Inférieur à **0,9 µg/L** pour une molécule = eau potable et conforme

Supérieur à 0,9 µg/L mais inférieur à une valeur guide = eau potable mais jugée non conforme, sans risque pour la santé

La valeur guide est établie par l'ANSES. En l'absence de valeur guide, il y a restriction d'usage de l'eau.

Schéma synthétique des enjeux et axes de travail :





Enjeu : l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique

Axes de travail (analyse des causes du déséquilibre actuel sur le Curé) :

L'adaptation de l'agriculture et de l'irrigation

Adaptation des besoins en eau de l'industrie

L'adaptation et la sécurisation des approvisionnements en eau potable

Comment adapter l'agriculture et l'irrigation sur le bassin du Curé ?

Comment adapter les besoins en eau de l'industrie et quelle industrie pour le bassin du Curé ?

Comment adapter et sécuriser les approvisionnements en eau potable? Quel usage pour l'eau potable ?

Problématiques

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Travailler sur le partage durable des ressources disponibles :

Partager les volumes disponibles :

- Comment les partager ? Pour qui ? Pour quoi ?
- Synergie avec le Projet Alimentaire de Territoire :
- *Accompagnement des maraîchers dans l'accès à l'eau : Régularisation des ouvrages, développement de nouveaux ouvrages et accès à des parcelles irrigables*

Foncier agricole : Transmission des exploitations et des volumes, terres à fortes réserves utiles

Lien entre agriculture et alimentation : Travailler sur des filières et des productions adaptées au bassin du Curé :

Structuration de filières adaptées au territoire :

- Quelles sont les filières en place est-il pertinent de les maintenir ?
- Quelles filières développer ? Circuit court ? Cultures de haute valeur ajoutée ?
- Quelles sont les pistes de réflexion du PAT sur le sujet ?

Répartition des cultures sur le territoire :

- Quelle agriculture peut-on maintenir ou développer sur le territoire ?
- Synergie avec le Projet Alimentaire de Territoire :
- *Travailler géographiquement sur l'organisation des cultures sur le territoire*

Travailler sur comment faire sans eau et sans irrigation ?

Accompagner à faire sans irrigation :

- Abandon de l'irrigation pour certaines exploitations ? (formation, témoignages...)

Travailler sur comment faire avec les excès d'eau ? (notamment avec l'augmentation du risque inondation)

Travailler à accompagner la réduction des volumes prélevés en période d'étiage :

Mobilisation de leviers agronomiques :

- Le développement des pratiques agroécologiques :
- *Amélioration de la rétention d'eau dans les sols*
- *Améliorer le stockage dans les milieux naturels*
- *Diversification et allongement des rotations*

• Amélioration des pratiques existantes :

- *Augmenter l'efficacité en eau de l'irrigation : modernisation du matériel, pilotage, changement de techniques, adoption de nouvelles pratiques culturales, le conseil technique... (arrive-t-on au bout de ce qu'on peut faire ?)*

• Amélioration et partage des connaissances :

- *Mieux connaître les besoins et anticiper les assolements,*
- *Recherche sur les rendements,*
- *Faire savoir qu'il existe une diversité dans les pratiques,*
- *Présenter les expérimentations en existantes (expérimentation lors du CTGQ Curé)*

Une approche économique / assurantielle :

- Accompagner à faire avec moins d'eau mais davantage d'assurance (sécurité) une valeur ajoutée équivalente ;
- Accompagner économiquement le changement de pratique des agriculteurs (prendre en compte la prise de risque) sans oublier l'aspect psychologique ;

Faut-il prioriser des actions sur les terres à faible réserves utiles : terres de groies superficielles ?

Le stockage et la réutilisation des eaux :

- La réutilisation des eaux usées traitées :
- *De quel volume parle-t-on ? Potentiel des volumes disponible à comparer avec les besoins/usages existants.*
- *A quel prix ? Qui paye ?*
- *Quelle qualité pour quel usage ?*
- *Gouvernance et gestion des ouvrages*

• Le stockage dans des ouvrages :

- *Gouvernance et gestion des ouvrages*
- *Stockage de l'eau (nouveaux et devenir de l'existant), sécurisation de certains volumes, gestion pluriannuelle, décaler les prélèvements au printemps*

- Le stockage dans les milieux naturels



Enjeu : l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique

Axes de travail (analyse des causes du déséquilibre actuel sur le Curé) :

L'adaptation de l'agriculture et de l'irrigation

Adaptation des besoins en eau de l'industrie

(Industrie qui prélève l'eau dans le milieu)

L'adaptation et la sécurisation des approvisionnements en eau potable

Problématiques

Comment adapter l'agriculture et l'irrigation sur le bassin du Curé ?

Comment adapter les besoins en eau de l'industrie et quelle industrie pour le bassin du Curé ?

Comment adapter et sécuriser les approvisionnements en eau potable? Quel usage pour l'eau potable ?

Travailler sur les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) :

- De quel volume parle-t-on ? Potentiel des volumes disponible à comparer avec les besoins/usages existants.
- A quel prix ? Qui paye ?
- Quelle qualité pour quel usage ?
- Gouvernance et gestion des ouvrages
- Projets multi-usages

Une enquête est cours auprès des industries pour mieux connaître leurs consommations et leurs besoins

Prioriser les usages

Réaliser de nouvelles études qui prennent en compte le changement climatique afin de redéfinir les limites des prélèvements en eau potable

Travailler sur les fuites d'eau et connaître leurs coûts :

- Modernisation des réseaux



Enjeu - Avoir une ambition forte pour la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé

Axes de travail :

Les pollutions
nitrates

Les pollutions
phytosanitaires
(pesticides)

Les pollutions
chimiques

La qualité
bactériologique

Comment réduire
les pollutions
nitrates ?

Comment réduire
les pollutions
phytosanitaires ?

Comment réduire
les pollutions
chimiques ?

Comment améliorer
la qualité
bactériologique ?

Problématiques

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Travailler sur une stratégie de lutte à l'échelle du bassin :

Travailler sur l'équilibre des cultures : gestion quantité/ versus amélioration de la qualité par la diminution des intrants (Re' Sources)

Etendre la stratégie de protection de la qualité à un territoire plus large que l'AAC : en s'appuyant sur l'expérience d'accompagnement du programme Re' Sources

Travailler sur l'implantation de bandes enherbées :
Est-il possible d'aller plus loin que la réglementation en vigueur ? A quel coût ? Comment compenser la perte de revenu ?

Travailler de manière transversale sur certaines actions permettant de respecter la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et lutter contre les pollutions phytosanitaires et nitrates :

Favoriser l'implantation de couvert végétaux :
- Nécessité d'avoir un accompagnement technique et financier,
- Problématiques de levée : nécessité d'irrigation,

Favoriser les pratiques agroécologiques :
- Développer l'agriculture de conservation (un désherbage chimique est souvent nécessaire pour implanter une nouvelle culture)

Planter des haies :
(Différents programmes d'implantation de haies sont en cours sur le territoire, il est nécessaire de les articuler pour une meilleure efficacité)

Travailler sur les pollutions d'origine pharmaceutiques

Travailler sur les pollutions d'origine industrielle

Travailler sur la qualité bactériologique issue des stations dépurations

Travailler sur la qualité bactériologique issue des assainissements autonomes

Travailler sur la qualité bactériologique issue des rejets industriels

Travailler sur la qualité bactériologique issue des effluents d'élevages

Travailler sur la réglementation et les contrôles :

Contrôle de la réglementation en vigueur

Réaliser un bilan concernant le contrôle de l'application de la réglementation existante, et une évaluation de celle-ci, et des actions mises en place par les différents contrats de territoire. de même, il faudra prévoir une évaluation du PTGE et de l'impact de ses actions



Enjeu - Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques

Axes de travail :

La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

La contribution à l'amélioration des milieux marins

L'amélioration des connaissances sur le milieu

Comment restaurer la fonctionnalité milieux aquatiques et les zones humides du bassin du Curé ?

Comment protéger le milieu marin et maintenir les différentes activités côtières (conchyliculture, baignade, tourisme) ?

Quelles connaissances approfondir afin de mieux connaître les écosystèmes aquatiques pour mieux les protéger et les gérer ?

Problématiques

Il est proposé de regrouper les actions pré identifiées de ces deux axes de travail étant similaires

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Travailler sur la gestion de l'écoulement des eaux sur le bassin de l'amont vers l'aval pour un apport en eau douce qui préserve le milieu marin, sa biodiversité et ses activités économiques :

Gestion des ouvrages :

- Développer la télégestion des ouvrages,
- Mettre en place des passes à poissons pour les espèces migratrices,
- Manœuvre d'ouvrages adaptées aux besoins du milieu et des espèces migratrices (amphihalins)
- Développer les zones d'expansions de crue (sans oublier l'importance des crues pour le milieu)
- Améliorer la fonctionnalité l'écosystème en amont et ainsi soulager la cuvette de Nuaillé (ex : zone d'expansion de crue)
- Travailler sur la circulation de l'eau dans les marais

→ Travailler avec l'EPMP et le SYRIMA sur le règlement eau (CTMA la rochelle ?), contrats de marais,

Maintenir les prairies en zones de marais (coordonner localement besoins de la biodiversité et de l'élevage)

Intégrer dans la gestion les besoins du le milieu marin, de sa biodiversité et ses activités économiques

- Intégrer les spécificités du calendrier conchylicole dans la gestion,

Travailler sur l'intégration de la gestion des sédiments dans la gestion hydraulique :

- Bassin de chasse
- Actions de curage

Travailler sur l'aménagement territorial pour améliorer le stockage de l'eau sur le bassin et améliorer la qualité des eaux pour un apport en eau douce de qualité et régulier dans les milieux :

Travailler sur l'hydraulique douce :

- Hydromorphologie et reméandrage des cours d'eau,
- Développer les fossés reméandrés,
- Développer des zones tampon pour les eaux de drainages,
- Mettre en place des mares,
- création des réseaux de mares,
- Implantation de haies (voir les projets existants, en zones d'alimentation de captage par exemple),
- Restauration des zones humides
- Re végétalisations des berges

Remarque : Prendre en compte les travaux menés par la LPO dans le cadre du programme Re'Source pour identifier les zones prioritaires

Désartificialisation des sols et dé imperméabilisation des zones urbaines (CTMA)

→ Voir les possibilités de financements de l'Agence de l'Eau

Restaurer la qualité des sols

Mise en place de couverts (accompagner financièrement)

Favoriser l'agroécologie

Travailler sur un accompagnement financier et technique à la hauteur des besoins du milieu, et des ambitions du PTGE :

Explorer la piste des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), adaptable localement à l'inverse des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), instrument national

Comment financer l'entretien des mares, des fossés végétalisés, des haies... ? Comment faire avec peu de moyens ?

- Bénéficier des retours d'expériences de la chambre d'agriculture sur l'installation de marres et de haies,
- filière de valorisation des haies pour financer l'entretien



Enjeu - Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques

Axes de travail :

La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

La contribution à l'amélioration des milieux marins

L'amélioration des connaissances sur le milieu

Comment restaurer la fonctionnalité milieux aquatiques et les zones humides du bassin du Curé ?

Comment protéger le milieu marin et maintenir les différentes activités côtières (conchyliculture, baignade, tourisme) ?

Quelles connaissances approfondir afin de mieux connaître les écosystèmes aquatiques pour mieux les protéger et les gérer ?

Problématiques

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Travailler sur l'amélioration et le développement des actions existantes :

- Suivi des sources de bordure : nécessité de pérenniser le suivi à travers des moyens humains et financiers (travailler avec l'EPMP?),
- Installation de débitmètres: action en cours (travailler avec EPMP?),
- Croiser les relevés de suivi et les prélèvements : en cours (étude HMUC),
- Comptage de l'eau permettant une meilleure connaissance des prélèvements (issu de la circulaire PTGE) : action déjà effective sur le territoire. Travail sur la mise en place de compteurs communicants en cours. (OUGC Curé),
- Suivi de la qualité physicochimique et biologique des milieux aquatiques (CTMA):
 - améliorer les sites de suivi, (plus de sites, sites plus pertinents, repositionner les points DCE, plus de points tout au long de l'année),
 - pérenniser les moyens humains et financier de ces suivis,
 - étendre sur le territoire du CTAO,
 - ajouter plus d'indicateurs biologiques (plus poussés),
- Amélioration des connaissances sur les métaux lourds: à faire plus ponctuellement (tous les 2 ou 3 ans), pas une priorité pour le PTGE,

Travailler la mise en place d'études :

- Caractérisation de la biodiversité et de la fonctionnalité des zones humides du territoire (bureau d'études – Agence de l'Eau), (Diagnostic bocager)
- Groupe de travail sur le positionnement de nouveaux piézomètres dans un objectif de meilleure gestion et pilotage des prélèvements d'eau dans le milieu. Recensement des piézomètres existants. Etudier la possibilité de les positionner dans les puits privés (PTGE),
- Réaliser un diagnostic bocager)
- Référencer les prélèvements dans le milieu non comptabilisé actuellement (ex : forage individuel). Ce travail pourra être complété d'une étude sur les pollutions issues de la dégradation des forages en tant qu'ouvrage.

Travailler sur le Rôle du PTGE dans l'amélioration de connaissances :

- Centraliser, coordonner à l'échelle du bassin du Curé les études et suivis pour des actions cohérentes et en synergie,
- Instance de mise en relation les différents acteurs du bassin – transversalité (agriculteurs, propriétaires, financeurs, ...),
- Instance de partages des connaissances du bassin,
- Levier pour l'appui au financement des études et suivis auprès des financeurs présents au sein du PTGE,



Enjeu - La sobriété pour tous usages

Points à prendre en considération :

- Les usages eau potable considérés comme non vitaux (au-delà de l'alimentation et de l'hygiène) ;
- Responsabiliser tous les consommateurs ;
- Le potentiel réemploi de l'eau ;

Axes de travail :

La sobriété des usages
citoyens

La sobriété des usages
des entreprises

La sobriété des usages
des collectivités

La sobriété des usages
touristiques

Quelles actions de sobriété pour tous les utilisateurs mettre en place pour économiser la ressource en eau ? Et quels accompagnements techniques et économiques ?

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Problématiques

Travailler sur la sensibilisation du grand public pour réduire les consommations d'eau potable :

Travailler sur les économies d'eau, la maîtrise des consommations, l'amélioration de l'efficacité de l'eau

Travailler l'utilisation de la REUT

Travailler sur les économies d'eau, la maîtrise des consommations, l'amélioration de l'efficacité de l'eau :

Economie d'eau pour les ICPE (Installations classées protection de l'environnement)

Réutilisation des eaux pluviales

Définir comment travailler sur cet axe de travail :

- Par secteur de productions :
 - Primaire : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements
 - Secondaire : entreprise de transformation des matières premières en produits finis ou semi-finis
 - Tertiaire : entreprise de prestation de services aux individus et aux entreprises
- Par taille d'entreprise :
 - très petite entreprise : <10 salariés
 - Petites et moyenne entreprise : entre 10 et 250 salariés
 - Entreprise de taille intermédiaire: entre 250 et 5000 salariés
 - Les grandes entreprises

Travailler l'utilisation de la REUT :

Pour les eaux de lavage et d'entretien des espaces verts,

Travailler sur les économies d'eau, la maîtrise des consommations, l'amélioration de l'efficacité de l'eau :

Lien avec les politiques d'urbanisation

Travailler sur la sensibilisation du grand public pour réduire les consommations d'eau potable :

Etablissements recevant des touristes, Auprès des touristes,

Travailler sur les économies d'eau, la maîtrise des consommations, l'amélioration de l'efficacité de l'eau

Activité économique importante sur le bassin, notamment en période de crise



Enjeu - Un PTGE connu et reconnu

Points à prendre en considération :

- Aller chercher des retours d'expérience d'actions des autres contrats de territoire ;
- Veiller à une logique de solidarité amont-aval ;
- Les acteurs et les intervenants sont communs aux différents projets de territoire ;
- Les programmes traduisent une volonté de changement dans les pratiques et une réponse sociétale (consommateur) ;
- La difficulté de lutter contre des idées reçues ;
- Informer les citoyens ;
- Participation citoyenne ;

Axes de travail :

Le développement d'une stratégie commune à l'échelle du bassin versant

La communication

Valorisation et reconnaissance du PTGE dans la durée

Comment développer une stratégie commune à l'échelle du bassin ?

Quelle communication pour le PTGE ?

Comment donner une valeur et de la reconnaissance au PTGE ?

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Problématiques

Travailler sur la coordination entre les différents contrats de territoire :

Découpler les actions des CT par les actions et les leviers du PTGE

Collaborer avec les autres projets de développement sur les thématiques communes (gestion hydrogéologie, expansion des crues, réduction des flux, suivi des migrations, entrées salines...)

Proposer un cadre de suivi – évolution commun aux différentes démarches de territoire. Apporter du dynamisme aux différents contrats

Mettre en commun les données et des études

Evaluer les actions du CTMA dans le PTGE

Bénéficier des différents retours d'expériences :

Utiliser le retour d'expérience et transposer certaines actions du programme Re'Sources

L'agence pourrait faire des retours d'expérience d'autres territoires (outils / actions)

Travailler sur communication des activités du PTGE :

Travailler sur la communication et le partage des connaissances

Travailler sur une communication commune sur le territoire :

Communication pédagogique sur le grand et petit cycle de l'eau (Informé/communiquer avec les populations urbaines, rurales et touristiques sur le cycle de l'eau, les mécanismes de gestion de l'eau, les usages)

Mise en visibilité commune entre contrat de territoire des actions en faveur de la gestion de l'eau sur le territoire

Travailler sur la communication avec les usagers de l'eau (robinets et puits) – auprès des particuliers. Coconstruire avec les représentants des usagers la communication. Comment responsabiliser le consommateur ?

Un travail sur les idées reçues / l'image, la réalité de l'agriculture sur ce territoire

Etudier la possibilité de développer une gouvernance nouvelle et « supra » entre contrat de territoire et PTGE

Etudier la possibilité pour que le PTGE Curé soit mieux représenté à la Clé du SAGE

Formaliser un plaidoyer pour un appui à plus grande échelle